

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION

En vertu de l'article 9.1 du Règlement Intérieur de l'Ordre du Barreau, veuillez remplir les informations ci-dessous.

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM

PRÉNOM(S)

LISTE I LISTE II LISTE III LISTE IV LISTE VII

NATIONALITÉ(S)

BARREAU D'ORIGINE (pour les avocats sollicitant une réinscription sur la liste IV ou la liste VII) :

.....

TITRE PROFESSIONNEL D'ORIGINE

Y INSCRIT, LE CAS ÉCHÉANT, COMME AVOCAT EXERCANT NON EXERCANT

DATE D'ASSERMENTATION (au Barreau de Luxembourg)

COORDONNÉES PERSONNELLES ACTUELLES :

N° Rue

Code postal Ville

N° de GSM

Adresse mail

NOUVELLE ADRESSE PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE

DÉNOMINATION DE L'ÉTUDE D'AVOCAT(S) EXISTANTE REJOINTE :

.....

N° Rue

Code postal Ville

TEL +352 FAX +352

GSM +352 Site internet

Adresse mail professionnelle (nominative)

Adresse mail (de l'étude)

Pour les avocats sollicitant une réinscription sur la liste II du Tableau de l'Ordre :

NOM DU NOUVEAU PATRON DE STAGE JUDICIAIRE :

.....

TITRE¹ DE L'AVOCAT AU SEIN DE L'ÉTUDE REJOINTE

Vous déclarez rejoindre l'étude mentionnée ci-dessus en tant que : *(merci de cocher les cases qui conviennent)*

Avocat **collaborateur** : indépendant salarié.

Avocat indépendant à la tête de sa propre étude individuelle *(hors format sociétal)* ;

Avocat indépendant à la tête de sa propre étude individuelle *(hors format sociétal)* domicilié en l'étude mentionnée ci-dessus ;

Avocat (salarié ou indépendant) à la tête de sa propre étude (sous forme d'une société d'avocat unipersonnelle) ;

Avocat **associé** de l'association d'avocat(s) aux frais ;

Avocat **associé** de l'association d'avocat(s) intégrée ;

Avocat **associé** de la société d'avocat(s).

¹ Définitions / descriptions en annexe du présent formulaire

ACTIVITÉS ANNEXES (si applicable) – feuillet à reproduire si nécessaire

- Je confirme NE PAS détenir de mandats dans des sociétés n'exerçant pas la profession d'avocat ;
 Je CONFIRME détenir des mandats dans des sociétés n'exerçant pas la profession d'avocat, tel que décrits ci-dessous :

DÉNOMINATION :

Activité :

Adresse :

Type de mandat :

DÉNOMINATION :

Activité :

Adresse :

Type de mandat :

DÉNOMINATION :

Activité :

Adresse :

Type de mandat :

- Je confirme NE PAS exercer d'activités salariées dans des sociétés n'exerçant pas la profession d'avocat ;
 Je CONFIRME exercer des activités salariées dans des sociétés n'exerçant pas la profession d'avocat, tel que décrits ci-dessous :

DÉNOMINATION :

Activité :

Adresse :

Type de mandat :

DÉNOMINATION :

Activité :

Adresse :

Type de mandat :

PIÈCES À JOINDRE (merci de cocher les cases qui conviennent)

Pour les avocats sollicitant une réinscription sur la **liste I** du Tableau de l'Ordre :

- Un extrait **original** du **casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)** du **Luxembourg** ;

Pour les avocats sollicitant une réinscription sur la **liste II** du Tableau de l'Ordre :

- Un extrait **original** du **casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)** du **pays de résidence** ;

- Dont le stage judiciaire est encore en cours :

- Un **certificat signé** de Maître,
Avocat à la Cour inscrit sur la liste I du Tableau de de l'Ordre depuis plus de 5 ans, en l'étude
..... qui a accepté les fonctions de patron de stage ;

- Dont le stage judiciaire est réputé terminé :

- Une **attestation sur l'honneur** confirmant avoir rempli / terminé vos obligations de stage judiciaire (24 mois de stage minimum, cours et examens obligatoires, conférences obligatoires et facultatives) et indiquant la date à laquelle le stage judiciaire est réputé terminé ;

Pour les avocats sollicitant une réinscription sur la **liste IV** du Tableau de l'Ordre :

- Un extrait **original** du **casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)** du **Luxembourg** ;
 Un extrait **original** du **casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)** du pays du **Barreau d'Origine** ;
 Une **attestation d'inscription** originale du Barreau d'origine datant de moins 3 mois ;

Pour les avocats sollicitant une réinscription sur la **liste VII** du Tableau de l'Ordre :

- Un extrait **original** du **casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)** du **Luxembourg** ;
 Un extrait **original** du **casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)** du pays du **Barreau d'Origine** ;
 Une **attestation d'inscription originale (datant de moins de 3 mois)** de votre / vos **barreau(x) d'origine**,
renseignant vos antécédents disciplinaires ;
 Une **traduction assermentée en langue française, allemande ou anglaise** de votre / vos attestations du / des
Barreau(x) d'origine s'il n'est pas originalement dans une de ces langues ;

AINSI QUE

- Si vous rejoignez votre propre étude individuelle (hors format sociétal) :
 Le **formulaire de création d'étude**, dûment renseigné, signé et complété des annexes y demandées ;

- Si vous rejoignez votre propre étude individuelle (hors format sociétal) domiciliée en l'étude mentionnée ci-avant :
 Le **formulaire de création d'étude**, dûment renseigné, signé et complété des annexes y demandées ;

- Si vous rejoignez votre propre étude individuelle (sous forme d'une société d'avocat unipersonnelle) :
 Le **formulaire de création d'étude**, dûment renseigné, signé et complété des annexes y demandées ;

- Si vous rejoignez l'étude visée en tant que nouvel associé de l'association d'avocat(s) aux frais ;
 Le **formulaire de création d'étude**, dûment renseigné, signé et complété des annexes y demandées ;

- Si vous rejoignez l'étude visée en tant que nouvel associé de l'association d'avocat(s) intégrée ;
 Copie du **contrat/avenant modifié de l'association d'avocats intégrée** ;

- Si vous rejoignez l'étude visée en tant que nouvel associé de la société d'avocat(s) :
 Le cas échéant, la **copie de des statuts (coordonnés)** ;
 L'**extrait RCS ou le PV d'AGE** de la société d'avocats et la nouvelle liste des associés de la société vous mentionnant comme nouvel associé de la société d'avocats ;
 Copie de **tout autre arrangement entre actionnaires/associés** y compris arrangement financier (non chiffré),

ET ENFIN

- Une **attestation de paiement** de la cotisation pour l'année judiciaire en cours, payable au compte suivant (voir ci-après) d'un montant de :
- a. **1.430€** pour une demande de réinscription à la **liste I** (< de 11 ans d'ancienneté) ;
 - b. **1.760€** pour une demande de réinscription à la **liste I** (> de 11 ans d'ancienneté) ;
 - c. **825€** pour une demande de réinscription à la **liste II** ;
 - d. **1.760€** pour une demande de réinscription à la **liste IV** ;
 - e. **1.760€** pour une demande de réinscription à la **liste V** ;
 - f. **1.760€** pour une demande de réinscription à la **liste VI** ;
 - g. **1.760€** pour une demande de réinscription à la **liste VII** ;

La cotisation, y inclus l'assurance professionnelle, pour l'année judiciaire **2024/2025**, du montant correspondant à la liste visée, est payable au compte suivant :

BÉNÉFICIAIRE: BARREAU DE LUXEMBOURG
ADRESSE : Maison de l'Avocat, 2A Boulevard Joseph II L-1840 LUXEMBOURG
IBAN: LU64 0080 3332 3430 2004
CODE BIC/SWIFT : BLUXLULL

COMMUNICATION* (nom de l'avocat) (prénom de l'avocat) (liste ---)

***Iors du versement il est impératif d'indiquer ces données**

DÉCLARATION

Je déclare que l'information figurant dans le présent formulaire est complète et correcte à la date de la demande.

Je m'engage à informer le barreau immédiatement de tout changement significatif dans l'information fournie dans le présent formulaire qui pourrait se produire entre la date d'aujourd'hui et la décision relative à mon inscription.

Je confirme devoir respecter les règles déontologiques du barreau de Luxembourg pendant la période de mon inscription et, le cas échéant, je suis informé que le barreau d'origine et le barreau d'accueil peuvent librement échanger toute information pertinente relative à mes activités professionnelles.

PRÉNOM(S), NOM

DATE __ / __ / ____

Signature

NB : Cette déclaration doit être dûment signée et datée. Si certaines informations ont été omises dans le formulaire (ou sont apparemment incorrectes) celui-ci vous sera renvoyé et votre inscription sera retardée.

ANNEXE

DÉFINITIONS / DESCRIPTIONS DES DIFFÉRENTS « TITRES » POSSIBLES D'UN AVOCAT

- [Avocat indépendant, à la tête de sa propre étude individuelle \(hors format sociétal\)](#)

Sont visés par-là les avocats indépendants inscrits en leur propre étude d'avocat, seuls en leur étude ou assistés de collaborateur(s) salarié(s) ou indépendant(s).

- [Avocat indépendant, à la tête de sa propre étude individuelle \(hors format sociétal\), domicilié par une autre étude d'avocat luxembourgeoise](#)

Sont visés par-là les avocats indépendants - à la tête de leur propre étude individuelle - mais inscrits dans une (autre) étude d'avocat(s) luxembourgeoise, sans faire partie intégrante de son effectif. L'avocat domicilié reste indépendant, responsable de ses dossiers / clients / obligations professionnelles, et réalisant son propre chiffre d'affaires.

Il est cependant inscrit dans une (autre) étude luxembourgeoise lui mettant à disposition une infrastructure professionnelle (dans le respect de la [circulaire n°1 2023/2024 relative à l'infrastructure matérielle et immatérielle des avocats](#)).

Il est à noter qu'un avocat domicilié est considéré comme un avocat indépendant, à la tête de sa propre étude individuelle. Dès lors, tout avocat indépendant domicilié devra respecter - individuellement - les obligations découlant de la Loi AML/CFT (dont entre autres l'existence d'une procédure interne et d'une analyse de risque globale).

- [Avocat collaborateur \(indépendant ou salarié\) de l'étude d'avocat](#)

Sont visés par-là les avocats collaborateurs indépendants ou salariés inscrits en une étude d'avocat (qu'elle soit individuelle, sous forme d'association aux frais, d'association intégrée, ou sous forme sociétale).

- [Avocat associé d'une association d'avocats aux frais](#)

Sont visés par-là les avocats associés (par un contrat d'association) d'une étude d'avocat sous forme d'association aux frais.

Ces avocats associés sont responsables de leurs propres dossiers / clients / chiffres d'affaires / obligations professionnelles, et qu'ils peuvent être assistés (ou non) de collaborateurs (indépendants non-salariés ou salariés).

Il est à noter que chaque associé signataire d'un tel contrat d'association aux frais est considéré comme une étude d'avocat "indépendante".

Dès lors, chaque associé signataire d'un tel contrat devra respecter - individuellement - les obligations découlant de la Loi AML/CFT. A titre d'exemple, chaque associé signataire devra disposer de sa propre analyse de risque globale AML/CFT et de sa propre procédure AML/CFT.

- **Avocat associé d'une association d'avocats intégrée**

Sont visés par-là les avocats associés (par un contrat d'association) d'une étude d'avocat sous forme d'association intégrée.

Il est alors entendu que les dossiers / clients / obligations professionnelles et le chiffre d'affaires réalisé sont pour le seul compte de l'étude d'avocats.

Tout avocat inscrit en une telle étude, qu'il soit collaborateur (indépendant non-salarié ou salarié), ou associé (indépendant non-salarié ou salarié, personnellement ou au travers de sa propre société d'avocat) agit pour le compte de l'étude.

Il est à noter que dans le cadre d'une telle association intégrée, la responsabilité du respect des obligations résultantes de la Loi AML/CFT (dont entre autres l'existence d'une procédure interne et d'une analyse de risque globale et la tenue de dossiers KYC) revient aux associés solidaires, signataires du contrat d'association.

- **Avocat associé dans sa propre société d'avocat(s) (unipersonnelle)**

Sont visés par-là les avocats associés (indépendants non-salariés ou salariés) de leur propre société d'avocat(s) unipersonnelle (inscrite sur la liste V ou VI du Tableau de l'Ordre).

Les dossiers / clients / obligations professionnelles et le chiffre d'affaires réalisé sont pour le seul compte de la société d'avocats.

Tout avocat inscrit en une telle étude qu'il soit collaborateur (indépendant non-salarié ou salarié) ou associé unique (indépendant non-salarié ou salarié, personnellement ou au travers de sa propre société d'avocat) agit pour le compte de la société d'avocats.

Il est à noter que dans le cadre d'une telle société, celle-ci est responsable du respect des obligations résultantes de la Loi AML/CFT (dont entre autres l'existence d'une procédure interne et d'une analyse de risque globale).

- **Avocat associé d'une société d'avocats (pluripersonnelle)**

Sont visés par-là les avocats associés (indépendants non-salariés ou salariés) d'une société d'avocats pluripersonnelle (inscrite sur la liste V ou VI du Tableau de l'Ordre).

Les dossiers / clients / obligations professionnelles et le chiffre d'affaires réalisé sont pour le seul compte de la société d'avocats.

Tout avocat inscrit en une telle étude qu'il soit collaborateur (indépendant non-salarié ou salarié) ou associé (indépendant non-salarié ou salarié, personnellement ou au travers de sa propre société d'avocat) agit pour le compte de la société d'avocats.

Il est à noter que dans le cadre d'une telle société, celle-ci est responsable du respect des obligations résultantes de la Loi AML/CFT (dont entre autres l'existence d'une procédure interne et d'une analyse de risque globale).

Inscription au Tableau de l'Ordre

L'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg (ci-après l' « **Ordre** »), en qualité de responsable de traitement, est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel ayant, notamment, pour finalité l'administration de l'ordre et notamment la tenue du tableau des avocats, les devoirs requis par l'assistance judiciaire, la taxation des honoraires et des frais des avocats, la rédaction des avis en matière de législation et de justice, et plus généralement l'examen de toutes les questions intéressant l'exercice de la profession et la défense des droits des avocats.

La collecte des données est limitée aux informations nécessaires à l'accomplissement de ces finalités. Les données obligatoires sont indiquées comme telles dans les formulaires de collecte. Ces données sont destinées à toutes les personnes habilitées de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg ainsi qu'au sein du Ministère de la Justice. Les données sont conservées pour une durée de 60 ans et seront enregistrées et sécurisées dans un fichier informatisé (cloud sécurisé) géré par POST Luxembourg sise à 20, rue de Reims à Luxembourg, Luxembourg.

La base légale du traitement constitue l'article 18 de la Loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.

Annuaire des Avocats

Votre nom, prénom, adresse électronique professionnel et votre numéro de téléphone professionnel seront en outre, publiés sur notre site internet sous la rubrique "Annuaire des Avocats" (<https://www.barreau.lu/votre-avocat/annuaire-des-avocats>) dans l'intérêt public de permettre au public la vérification de l'inscription réelle de l'avocat concerné au Tableau de l'Ordre. Ces données sont conservées jusqu'à la fin de votre activité.

Vos Droits

Vous avez le droit d'obtenir de l'Ordre la confirmation que des données à caractère personnel vous concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes :

- les catégories des données personnelles collectées et traitées ;
- les finalités de leur traitement ;
- les catégories des destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été communiquées ou sont susceptibles d'être communiquées ;
- la durée de conservation des données à caractère personnel;
- des informations concernant vos droits à l'égard de vos données à caractère personnel.

Droit d'opposition

Vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à tout traitement de vos données à caractère personnel. Ainsi, l'Ordre ne traitera plus vos données personnelles, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Droit de rectification

Vous disposez de la possibilité de demander à faire corriger vos données à caractère personnel si celles-ci se révèlent inexactes, incomplètes ou obsolètes.

Droit à l'oubli

En tant que titulaire de ce droit à l'oubli, vous pouvez demander l'effacement de ses données personnelles sur simple demande. Ce droit n'est toutefois pas absolu et peut par exemple se heurter à l'intérêt légitime du responsable du traitement – ou aux obligations légales dont ce dernier est soumis.

Droit à la limitation du traitement

Vous pouvez exiger de l'Ordre que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Droit à la portabilité des données

Vous avez le droit de recevoir vos données à caractère personnel collectées ou traitées par l'Ordre dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que l'Ordre auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle.

Qui contacter en cas de litige ou de question ?

Si vous avez des questions concernant la protection des données ou si vous souhaitez exercer vos droits, vous pouvez contacter l'Ordre en envoyant un mail à dpo@barreau.lu.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez aussi contacter la Commission nationale sur la protection des données sise à 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361, Esch-sur-Alzette.